



RECOMMANDATIONS POUR LES ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG (AES)

Médecine Professionnelle et Préventive
Fiche Santé et Travail
Date 25/10/2013

1 – DÉFINITION

Un accident d'exposition au sang ou AES se définit comme étant un accident survenant par contact avec du sang ou un liquide biologique contaminé par du sang et comportant une effraction cutanée (piqûre, coupure) ou une projection sur une muqueuse ou une peau lésée (plaie, eczéma, excoriation...).

Tout AES fait courir le risque infectieux de transmission des virus HIV, des hépatites B et C, jusqu'à preuve du contraire. D'autres agents pathogènes transmissibles par voie sanguine peuvent être également concernés : streptococcie, staphylococcie...

2 – MOYENS DE PRÉVENTION

Formation des agents, mesures d'amélioration concernant l'organisation du travail.
Equipements de protection individuelle, vaccins.

3 – CONDUITE À TENIR EN CAS D'AES

Premiers soins d'urgence

- En cas de piqûres, de blessures ou de contact direct du liquide biologique sur peau lésée :
 - Stopper l'activité en cours ; en cas de saignement laisser saigner, sinon ne pas faire saigner.
 - Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon puis rinçage pour éliminer toute trace de sang au niveau de la peau, sécher.
 - Désinfection pendant au moins 10 minutes à l'aide de Dakin, d'eau de Javel 9° chlorométrique diluée au 1/5.
- En cas de projection sur les muqueuses et les yeux : Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique au moins 10 minutes.

Consulter immédiatement (au mieux dans les 4 heures) un médecin hospitalier référent ou de garde au service des urgences afin de :

- Evaluer l'importance du risque infectieux : infection VIH, hépatites B et C, autres infections
- Etre informé des mesures à prendre : un traitement prophylactique pourra être proposé au cas par cas (traitement rétroviral contre HIV, immunoglobulines et vaccination contre l'hépatite B), étude du statut sérologique (du sujet accidenté, et du sujet source) et mise en place d'un suivi sérologique.

Si possible obtenir rapidement le statut du patient source avec l'accord du patient

Il est nécessaire de recourir aux tests HIV de diagnostic rapide.

Déclarer l'accident dans les 24 heures lorsqu'il a lieu au cours de l'activité professionnelle. Cette démarche est indispensable pour garantir les droits de l'agent blessé.

Mettre en route un suivi clinique et sérologique spécifique à chaque agent infectieux concerné, si nécessaire.

Dans tous les cas, informer dans les plus brefs délais le médecin de prévention pour analyser les circonstances de l'accident et afin de prendre des mesures pour éviter qu'il ne se reproduise.